

Je vous prie d'appeler l'attention de M. Gardiner sur l'absence complète d'un débouché commercial. Cela crée une situation des plus graves méritant que les autorités y portent immédiatement remède, même si elle ne touche qu'une région relativement peu étendue.

Il n'est pas exact, du moins à mon avis, de prétendre que la vente à l'intérieur de cette zone tampon et de quarantaine ne pose aucune difficulté. L'écoulement des produits se fait difficilement à l'extérieur de la zone, mais ces difficultés sont encore bien plus prononcées à l'intérieur de ladite zone, puisque les produits de l'élevage doivent être consommés par la population locale et que le marché se trouve par conséquent très limité. Je sais que le ministre s'est penché très sérieusement sur cette épidémie. Je sais qu'une conférence des ministres de l'Agriculture des provinces a été convoquée à Ottawa; mais, en dehors de l'enceinte parlementaire, le ministre de l'Agriculture a dit une foule de choses que j'ai cherché à lui faire confirmer ou infirmer au Parlement. Le correspondant à Ottawa du journal *Leader Post*, signale, dans la livraison du lundi 24 mars, que le cabinet n'a pas étudié la possibilité de fixer un prix minimum pour le bétail. Deux jours plus tard, le même journal déclare qu'un programme est en voie d'élaboration. On y lit:

On s'attend toutefois que cela entraîne l'application du programme de soutien des prix par l'Office de soutien des prix des produits agricoles, l'Office des produits agricoles se chargeant de l'exécution proprement dite du programme.

D'après la *Gazette* de Montréal, numéro du mercredi 26 mars, le ministre de l'Agriculture aurait dit au club Kiwanis d'Ottawa que le programme fédéral est en voie de préparation et qu'on doit le soumettre aux représentants provinciaux. L'auteur de l'article ajoute que M. Gardiner a dit alors que l'interdiction imposée par les États-Unis à la suite de l'épizootie crée un excédent de bœuf de boucherie au Canada et que, peut-être, on devra maintenir le programme de stabilisation des prix tant que les États-Unis ne lèveront pas l'interdiction.

Le jeudi 27 mars, j'ai demandé au ministre si ces nouvelles, publiées dans les journaux, étaient fondées et quelle était la ligne de conduite du Gouvernement en la matière. Comme l'atteste la page 891 du *hansard* du 27 mars, le ministre m'a répondu en ces termes:

Ce que j'ai dit au club Kiwanis d'Ottawa, avant-hier, était exact. Mais ce n'est pas nécessairement ce que prétend le député.

Pourtant, le ministre ne nous a pas fait connaître la ligne de conduite du Gouvernement. Il laisse toujours les producteurs agricoles du Canada dans l'ignorance la plus complète. Il dit que le Gouvernement a

[M. Argue.]

arrêté une ligne de conduite, qui sera annoncée sous peu, en vue de stabiliser les prix. D'après les journaux et la radio, l'adjoint parlementaire au ministre, le député de Middlesex-Ouest, a dit, samedi, qu'on ferait part cette semaine de mesures législatives relatives à l'établissement de prix minimums.

Eh bien, il est temps, je crois, que le ministre de l'Agriculture fasse connaître à la Chambre la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre à propos des prix minimums. De deux choses l'une: le Gouvernement compte établir des prix minimums ou il n'y songe pas. Ni le ministre ni l'adjoint parlementaire ne devraient formuler de déclarations à l'extérieur relativement à un programme éventuel de stabilisation des prix s'ils n'ont pas l'intention de confirmer à la Chambre ce qu'ils affirment ni de révéler ce que seront les prix minimums.

Pour ma part, j'espère certes qu'il y aura un prix minimum. Présenter un crédit de quelque 500,000 dollars, soit de 1/500 environ de l'ensemble des crédits supplémentaires ce n'est pas tenir compte des réalités, ce n'est pas offrir un programme propre à parer efficacement à cette situation critique.

Je désire communiquer à la Chambre certaines déclarations formulées par des associations agricoles reconnues, au sujet de l'épizootie de fièvre aphteuse. Je commence par une brochure publiée par la Fédération canadienne des agriculteurs et intitulée: "Les cultivateurs ont une entrevue avec le cabinet". Voici ce que j'y relève à la page 5:

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, vous avez déjà rendu une décision sur ce point mais je vous engage à la rendre de nouveau. Le crédit à l'étude est ainsi conçu:

Indemnisation pour animaux abattus sous le régime de la loi des épizooties et indemnisation supplémentaire en conformité des dispositions de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, montant supplémentaire requis...

Rien n'indigne que ce crédit a trait aux problèmes que discute mon honorable collègue. Le poste n'est là qu'en vue de l'indemnisation pour le bétail, l'outillage, les bâtiments, ou autre chose de ce genre détruits à la suite des ordres donnés en vertu du bill n° 7.

M. Wright: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président, je signalerais que c'est exactement l'argument du député d'Assiniboia. Il affirme que c'est tout à fait insuffisant.

Le très hon. M. Gardiner: Cela n'a rien de commun avec le sujet de ses observations.